REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Pontoise

Canton de Domont

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°: 012-2020

Du: samedi 23 mai 2020

Nombre de Conseillers :

en exercices: 11 présents: 11 votants: 11

Date de la convocation : 19 mai 2020

L'an deux mille vingt, le vingt trois mai à 10 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de restauration scolaire sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

ETAIENT PRESENTS:

Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire,

Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjoints au Maire,

Mesdames Morgane Auger, Béatrice Brun, Malvina Boquet, Sophie Papon, Conseillères municipales

Messieurs Patrice Glandières, Bernard Gourdy, Jean-Baptiste Rouault, Conseillers municipaux.

ETAIENT ABSENTS:

SECRETAIRE DE SEANCE:

Madame Morgane Auger, Conseillère municipale,

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION:

Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie

OBJET: Désignation des représentants communaux pour le Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Béthemont-la-Forêt Chauvry (SIRES)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu les élections municipales du 15 mars 2020;

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Béthemont-la-Forêt Chauvry;

Considérant qu'il convient de désigner 4 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ;

Considérant que Mesdames Malvina Boquet, Isabelle Oger et Messieurs Didier Dagonet, Jean-Baptiste Rouault se sont présentés candidats pour représenter la commune en tant que délégués titulaires et que Mesdames Morgane Auger et Sophie Papon se sont présentées candidates pour représenter la commune en tant que déléguées suppléantes

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	11	-	-

Désigne les délégués pour représenter la commune au sein du Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Béthemont-la-Forêt Chauvry (SIRES), comme telle :

Délégués titulaires:

Madame Malvina Boquet

Monsieur Didier Dagonet

Madame Isabelle Oger Monsieur Jean-Baptiste Rouault

Déléguées suppléantes :

Madame Morgane Auger

Madame Sophie Papon

Dit que la présente délibération sera notifiée aux intéressés et au Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Béthemont-la-Forêt Chauvry (SIRES),

Dit que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthemont-la-Forêt, le 23 mai 2020

Didier DAGQNET

Maire de Bethemont-la-Forêt